

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La Présidente

LES SÉNATEURS PILOTES DE LA CELLULE DE SUIVI « ÉNERGIE » Madame Élisabeth BORNE Ministre de la Transition écologique et solidaire 246 boulevard Saint-Germain 75700 PARIS

Paris, le 8 juin 2020

Réf: AFFECO\_2020\_0104

Madame la Ministre,

La commission des affaires économiques du Sénat est très attentive à l'impact de la crise du Covid-19 sur notre économie, en particulier sur le secteur de l'énergie, une cellule de suivi ayant été instituée par MM. les Sénateurs Daniel Gremillet, Roland Courteau et Daniel Dubois.

Depuis le début du mois d'avril, cette cellule a entendu quelque 80 personnalités au cours de 30 visioconférences afin d'identifier les difficultés immédiates rencontrées par les acteurs de terrain et de formuler des propositions concrètes dans la perspective du plan de relance.

Vous avez d'ailleurs accepté d'être auditionnée par notre commission dans le cadre de ces travaux, le 7 avril dernier, et nous vous réitérons nos remerciements pour votre participation.

À l'issue de ces premières auditions, les sénateurs ont formalisé une « Feuille de route pour une relance bas-carbone », comprenant 45 mesures – de nature fiscale, budgétaire ou administrative – réunies en 10 axes, pour faire de la neutralité carbone l'aiguillon du plan de relance.

Nous avons le plaisir de vous remettre par la présente une copie de ce document, qui sera enrichi tout au long de la crise et servira de point d'appui à notre activité législative au cours des prochaines semaines.



Parmi les mesures avancées, il nous paraît au préalable indispensable d'accélérer l'application de la loi « Énergie-Climat », adoptée dans un esprit de consensus par le Sénat.

S'agissant de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), ses objectifs doivent être ajustés dans un sens pleinement conforme à ceux adoptés par le législateur et ses modalités de financement consolidées dans le contexte de crise : aussi, <u>nous vous invitons à demander l'évaluation rapide des conséquences de la crise sur les charges de service public de l'électricité (CSPE).</u>

Pour aider les acteurs de terrain à surmonter la crise, nous appelons à accorder toutes les facilités administratives aux énergéticiens, aux porteurs de projets d'énergies renouvelables, aux opérateurs de la rénovation énergétique et aux consommateurs d'énergie.

À cet égard, il est crucial de prolonger et d'élargir l'accès au fonds de solidarité à destination des entreprises pour les petits détaillants, à commencer par les stations-service, et le secteur du bâtiment, en particulier les opérateurs de la rénovation énergétique.

Au-delà de ces mesures d'urgence, nous plaidons pour relancer notre économie en accélérant sa décarbonation.

Parce que la massification des opérations de rénovation énergétique constitue la « clef de voûte » de toute relance verte, nous appelons à prendre en charge les surcoûts encore rencontrés par les professionnels et à mobiliser à plein le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les certificats d'économies d'énergie (C2E) en faveur des ménages.

La période critique que nous traversons doit être l'occasion de consolider notre souveraineté énergétique – en accordant à l'énergie nucléaire les investissements suffisants et en associant en amont le Parlement à toute éventuelle réforme – et d'accélérer notre transition énergétique – en portant une attention particulière à certaines énergies renouvelables trop peu valorisées (les biocarburants, le biogaz, l'hydrogène) et en orientant la commande publique et la demande privée vers la mobilité propre.

En particulier, il est essentiel d'appliquer un « gel » résolu de la fiscalité énergétique, via la consolidation des incitations fiscales à destination des professionnels, de sécuriser le financement des énergies renouvelables, avec la prorogation du compte d'affectation spéciale *Transition énergétique* (CAS TE) et le rehaussement des crédits du Fonds chaleur renouvelable, ainsi que de lutter contre le risque accru de précarité énergétique, par un relèvement significatif du montant du chèque énergie.



C'est à ces conditions que nous pourrons poser les fondements d'une économie moins émissive et plus résiliente, à même de relever le défi énergétique et de répondre à l'urgence climatique.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces élèments de réflexion et demeurons à votre disposition pour poursuivre cet échange dans la perspective des prochains textes financiers.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sophie PRIMAS Présidente

Daniel GREMILLET Sénateur des Vosges Roland COURTEAU Sénateur de l'Aude Daniel DUBOIS Sénateur de la Somme

PJ: La synthèse des propositions de la cellule de suivi « Énergie ».